

**DEC152036DSFIM**

**Décision portant nomination de M. Olivier Rainart aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier Rainart, Ingénieur d'études 1<sup>ère</sup> classe, responsable du service technique et logistique de la délégation Côte d'Azur est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise immobilière en particulier dans les domaines des économies d'énergies.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier Rainart demeure affecté à la délégation Côte d'Azur.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016 M. Olivier Rainart, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs